



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments

Question écrite n° 49946

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur un problème auquel ont été confrontés plusieurs administrés de sa circonscription. Il semblerait en effet que les pharmaciens ont actuellement les plus grandes difficultés à s'approvisionner en vaccins BCG et DT Polio. Il lui demande si cette pénurie est effective et, le cas échéant, quelles dispositions elle compte prendre pour que la fabrication et la distribution de ces vaccins soient assurées.

Texte de la réponse

Des difficultés d'approvisionnement concernant les vaccins Pentacoq, DT Polio et Monovax des laboratoires Aventis Pasteur MDS ont en effet été constatées. Face à cette situation de pénurie survenue au cours du printemps et de l'été 2000 et compte tenu des enjeux médicaux ainsi que de santé publique que représente la vaccination notamment contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la tuberculose de primo-infection, des mesures ont été prises par les autorités sanitaires. Tout d'abord, il convient d'indiquer que les perturbations dans la mise à disposition des vaccins précités étaient dues d'une part à l'augmentation de la demande mondiale en vaccin poliomyélitique inactivé, faisant suite au remplacement du vaccin poliomyélitique oral par le vaccin poliomyélitique injectable dans le programme de vaccination de nombreux pays, et d'autre part au fait qu'un lot de vaccin diphtérie-tétanos-poliomyélite n'a pu être mis sur le marché suite à un problème lors de la fabrication. Les laboratoires Aventis Pasteur MDS ont, en avril 2000, informé l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de cette situation. Ils prévoyaient alors un retour à une disponibilité des trois vaccins au cours de la première quinzaine de mai. Toutefois, du fait de la persistance des difficultés d'approvisionnement, l'Agence a été amenée dès le mois de juin à intervenir à plusieurs reprises auprès du laboratoire concerné, afin qu'une solution à la pénurie en vaccins soit trouvée le plus rapidement possible et pour lui demander, notamment, de tenir les autorités sanitaires périodiquement informées des mesures mises en oeuvre pour rétablir un approvisionnement normal. S'agissant de l'état actuel de la situation, au vu des informations dont dispose l'Agence, l'approvisionnement des officines de pharmacie apparaît être effectué normalement, même si des ruptures plus limitées ne peuvent être totalement exclues. En ce qui concerne la spécialité Monovax, vaccin dont la présentation sous forme d'applicateur pour multipuncture est uniquement disponible en France, la date de péremption extrêmement courte (28 jours) rend difficile la gestion du stock. Compte tenu des enjeux de santé publique susmentionnés, les autorités sanitaires assurent une surveillance attentive et permanente du marché.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49946

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4654

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 3002